**FEDERATION ROYALE MAROCAINE DE FOOTBALL**

**Contrat de Transfert de Joueur Professionnel entre Clubs**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

**1. LE CLUB**Dénommé : ………………………………………………………………

Forme juridique : ………………………………………………………………

Représenté par : ………………………………………………………………

Fonction du représentant : ………………………………………………………………

**Adresse** : ……………………………..……………..…………………. ……………………………..……………..……………………………………………………

Ci - après dénommé : « XXX » ou « le club acheteur »

**D'une part,**

**Et**

**2. LE CLUB**Dénommé : ………………………………………………………………

Forme juridique : ………………………………………………………………

Représenté par : ………………………………………………………………

Fonction du représentant : ………………………………………………………………

**Adresse** : ……………………………..……………..…………………. ……………………………..……………..……………………………………………………

Ci - après dénommé : « YYY » ou « le club vendeur »

**D'autre part,**

**Et**

**3. LE JOUEUR**

Nom et Prénom : ………………………………………………………………

Né le : ………………………………………………………………

Nationalité : ………………………………………………………………

N° de pièce d'identité : ………………………………………………………………

**Adresse** : ………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………

Ci - après dénommé : « le joueur »

**D'autre part,**

**Intermédiaire (s)**

**1)**

Nom et prénom de l’intermédiaire : ………………………………………………………….…….…..

Date de la validation de la déclaration d’intermédiaire par la FRMF : ………………………….………

Partie représentée par l’intermédiaire : …………………………………………………………………………………………………..

**D'autre part,**

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT**

**ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT**

Le club Acheteur s'engage à recruter le joueur ………………………… auprès du club vendeur.

Ce dernier accepte de lui transférer définitivement ledit joueur, qui accepte la transaction, selon les conditions définies dans les articles qui suivent.

**ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU CLUB ACHETEUR**

« XXX », club acheteur, s'engage à :

2.1 conclure avec le joueur, dans les sept (7) jours ouvrables qui suivent la conclusion du présent contrat, un contrat de joueur professionnel conforme au contrat-type édicté par la Fédération Royale Marocaine de Football ;

2.2 verser à « YYY », club vendeur, une indemnité de transfert d'un montant de……………… MAD, exigible à compter de la signature par « XXX » et le joueur du contrat précité en 2.1) ;

2.3 Respecter l'échéancier de paiement suivant :

…………………………., 00 MAD à la signature du contrat entre XXX et le joueur

…………………………., 00 MAD à la date du ………………………………………….

…………………………., 00 MAD à la date du ………………………………………….

**ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU CLUB VENDEUR**

« YYY », Club Vendeur, s'engage à :

- transférer définitivement tous ses droits sur le joueur à XXX, club acheteur ;

- faciliter la délivrance du certificat international de transfert du joueur s'il s'agit d'un transfert international.

**ARTICLE 4 : Rémunération de l'intermédiaire**

Montant de la commission d’intermédiation : ………………………….. MAD.

Partie prenant en charge le paiement de l’intermédiaire : (entourer la partie payante)

Le Club Acheteur OU Le Club Vendeur OU Le Joueur

**ARTICLE 5 : CONDITIONS SUSPENSIVES**

La validité du présent protocole est soumise à la signature d'un contrat de joueur entre le joueur et « XXX » dans les 7 jours ouvrables qui suivent la conclusion du présent accord.

**ARTICLE 6 : LITIGE**

Tout litige devra être réglé à l'amiable. Si aucune entente n'est possible, il sera fait recours à l'arbitrage de :

- la FRMF, s'il s'agit d'un transfert entre clubs affiliés à la FRMF ;

- la FIFA s'il s'agit d'un transfert entre un club affilié à la FRMF et un club affilié à une autre fédération nationale.

Fait à ………………… en 3 exemplaires, le ……………………….

Pour « XXX » Pour « YYY »

………………………. ……………………….

Le Joueur

……………………